

La philosophie économique et la monnaie en France, 1750-1776 : les enjeux d'une mutation*

*Gilbert Faccarello & Philippe Steiner***

Au milieu du XVIII^e siècle, lorsque la réflexion sur l'activité économique prit son essor en France, l'attention porta d'abord sur des objets et des pratiques concernant le blé — le bien de consommation de base — et son mode de commercialisation, c'est-à-dire les institutions permettant le fonctionnement des marchés et allant des règles qui encadraient les échanges locaux à celles qui déterminaient le degré d'ouverture du commerce international. L'attention porta aussi sur les problèmes posés par la fiscalité, que ce soit pour examiner la nature de l'impôt, son montant ou son mode de prélèvement. Bien entendu, d'autres objets et pratiques furent aussi pris en compte : une fois enclenchée, la réflexion économique s'étendit à de nombreux autres domaines comme la production manufacturière ou la finance.

Dans ce contexte, un fait ne peut manquer de retenir l'attention : tant qualitativement¹ que quantitativement,² l'essor de l'économie politique en France se fait sans que la monnaie n'y occupe une place centrale.

* Cet essai date de juillet 2004. Il doit être publié dans Daniel Carey & Christopher Finlay (dir.), *Money and Political Economy in the Era of Enlightenment*, Oxford : The Voltaire Foundation.

** Nous remercions Alain Béraud, Jérôme de Boyer, Loïc Charles, Laurent Lous Baronian, Antoin Murphy, Arnaud Orain et Nicolas Rieucan de leurs remarques et de leurs suggestions.

¹ Nous pensons à la célèbre phrase de Voltaire : «Vers l'an 1750, la nation se mit enfin à raisonner sur les blés». Par ailleurs, on notera que le saut quantitatif de la rubrique

Ce fait est paradoxal. En effet, d'un côté, le développement soudain des publications en matière de commerce, d'agriculture, de finance, de population ou, en bref, d'économie que l'on qualifie de plus en plus souvent de «politique» ou de «science économique», fait qu'un accord général existe pour fixer à la deuxième moitié du XVIII^e siècle en France l'apparition de cette forme de connaissance — une économie politique entendue à la fois comme système constitué de pensée sur l'ensemble de la société et comme savoir mis sur la place publique pour être débattu selon le seul critère de la raison et pour discuter de la validité des raisons du gouvernement. Si les œuvres fondatrices de François Quesnay et de Anne-Robert-Jacques Turgot en sont les signes les

«Agriculture et industrie» dans la période 1750-1769 — voir note 2 — justifie cette affirmation.

² La contribution de Christine Théré (Théré 1998) sur les publications économiques en langue française entre 1566-1789 permet de quantifier les publications dans la période qui nous intéresse en se basant simplement sur le nombre d'ouvrages publiés (les études sur les tirages sont trop parcellaires pour permettre d'aller au-delà). Nous extrayons de son travail (*ibid.*: tableaux 4 et 5) les données suivantes:

	Monnaie et crédit (en %)	Finance et impôt (en %)	Commerce (en %)	Population (en %)	Agriculture et industrie (en %)	Nombre total d'ouvrages
1685-1714	11	4,6	19,6	24,2	1,5	194
1715-1729	4,6	13,8	14,8	23,1	5,5	108
1730-1749	8,2	8,2	10,8	28,6	5,1	157
1750-1769	3,8	5,8	17,3	27,1	12,3	909
1770-1784	3,5	8,5	12,7	26,5	9,5	881
1785-1789	7,1	23	10,5	19,9	8,7	1030

Les cinq rubriques considérées représentent entre 60 et 70 % des publications pour chaque période. Les parts de chacune des rubriques sont ici considérées comme indicatrices de l'importance du thème dans la réflexion économique du moment. La rubrique «Population» est celle qui mobilise le plus les réflexions, suivi par la rubrique «Commerce»; on observe aussi la faiblesse des publications dans la rubrique «Agriculture et industrie» sur la période 1685-1749, avec le brusque emballement des publications dans les deux décennies suivantes : ce thème talonne alors celui du commerce. C'est un peu l'inverse pour la rubrique «Monnaie et crédit» qui voit sa part, déjà modeste dans la première moitié du siècle, se réduire à un pourcentage très faible sauf dans les toutes dernières années de l'Ancien régime. En outre, selon les données rapportées par Théré (*ibid.*: tableau 3), sur les deux siècles considérés, la moitié des écrits rangés dans la rubrique «Monnaie et crédit» sont consacrés à des questions de morale vis-à-vis du prêt à intérêt ou à des questions concernant le taux de rendement des capitaux prêtés; il faudrait donc réduire de moitié les pourcentages pour isoler les écrits sur la monnaie proprement dit.

plus connus, d'autres phénomènes ne trompent pas, comme les nombreuses polémiques que l'on peut lire dans les revues périodiques créées dès 1751 — ou encore la multitude d'écrits qui sortent en librairie pendant cette période : ceux de François Véron de Forbonnais, Ferdinando Galiani ou Jacques Necker par exemple, pour ne citer que quelques noms marquants.³

Mais, d'un autre côté, il est frappant de constater que cette floraison d'écrits ne traite qu'assez peu de la monnaie. La constatation se trouve encore renforcée si l'on compare les œuvres des auteurs dont nous venons de parler et les écrits de ceux qui, comme Pierre de Boisguilbert ou Richard Cantillon, les ont précédés dans la première moitié du siècle, et si l'on considère la place que tient la monnaie dans l'expérience et les écrits de John Law et de ceux qui, comme Du Tôt et Jean-François Melon, ont réfléchi sur cette expérience.⁴

L'objet de ce texte est de rendre compte de ce paradoxe et de ce qu'il recouvre : la disparition de la monnaie comme *objet central* du discours sur l'économie et la société. Il faudra, bien sûr, au travers des idées de Montesquieu, Gournay et Forbonnais, indiquer le contexte de cette mutation du statut de la monnaie. Il faudra ensuite prendre en compte les acteurs de cette mutation : les promoteurs, pendant toutes ces années, de la *philosophie économique*, c'est-à-dire Quesnay, les physiocrates et Turgot. Une analyse de ces auteurs et de l'un des fondateurs de l'optique qui fut la leur — Boisguilbert — montrera le basculement du statut et du rôle de la monnaie et en fera comprendre les enjeux. Ce basculement traduit l'affirmation d'un nouveau discours politique qui, à la différence des discours anciens fondant le lien social

³ Nous ne présenterons pas ici ces différents éléments. Pour Quesnay et Turgot nous nous permettons de renvoyer à certains de nos travaux antérieurs (Faccarello 1992b, Steiner 1998a) ainsi que pour les débats dans les revues (Steiner 1996) ou entre certains de ces auteurs (Faccarello 1998b, Steiner 1998b: chap.2); pour les polémiques et débats sur la politique économique, parmi les travaux récents disponibles on peut retenir ceux de Steven Kaplan (1976) et de Loïc Charles (1999) sur le blé, de Philippe Minard (1998) sur les manufactures.

⁴ Cette partie de la réflexion française au XVIII^e siècle ne peut pas être étudiée ici ; nous nous permettons de renvoyer le lecteur à Faccarello (1986) pour ce qui concerne Boisguilbert, et à Murphy (1986, 1996, 2000) sur, respectivement, Cantillon, Law et Du Tôt.

sur des principes comme la vertu, l'honneur ou la grandeur militaire, base de son lien sur l'intérêt économique (Charles et Steiner 1999). Si la monnaie n'est évidemment pas absente de la *philosophie économique*, et si les philosophes économistes savent apprécier l'importance cruciale de la monnaie en termes de lien social,⁵ cette monnaie n'apparaît plus comme un objet central dans la mesure où la dimension politique du discours économique s'affirme autrement que par son intermédiaire.

1. L'affirmation de la philosophie économique

L'expression *philosophie économique* est utilisée au cours des années 1760 pour caractériser la physiocratie. Les physiocrates eux-mêmes ont contribué à la lancer⁶ puis certains d'entre eux la reprennent à leur compte pour exposer la doctrine.⁷

⁵ C'est patent chez Boisguilbert lorsqu'il examine les relations entre classes et les perturbations que la monnaie est susceptible d'y introduire (Faccarello 1986), ou chez Turgot (1770a) lorsqu'il examine l'impact de la réglementation du prêt à intérêt. On peut même en trouver la trace chez Quesnay dans l'allégorie que rapporte Mme Du Hausset (1809: 39-41), allégorie dont nous extrayons ce passage : "Je [Du Hausset] parlai avec mépris de quelqu'un qui aimait beaucoup l'argent, et le docteur [Quesnay], s'étant mis à rire, dit : « j'ai fait un drôle de rêve cette nuit. J'étais dans le pays des anciens Germain ; ma maison était vaste, et j'avais des tas de blé, des bestiaux, des chevaux en grand nombre, et de grands tonneaux pleins de cervoise ; mais je souffrais d'un rhumatisme, et je ne savais comment faire pour aller à cinquante lieux de là, à une fontaine dont l'eau me guérirait. Il fallait passer chez un peuple étranger. Un enchanteur apparut et me dit : 'Je suis touché de ton embarras : tiens, voilà un petit paquet de poudre de *perlimpinpin* ; tous ceux à qui tu en donneras te logeront, te nourriront et te feront toutes sortes de politesses' » [...] Il [Quesnay] tira quelques louis de sa poche : « Tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces, qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre, et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre, que mépriser l'argent »".

⁶ Rappelons que le grand ouvrage de la physiocratie s'intitule *Philosophie rurale ou économie générale et politique de l'agriculture*.

⁷ C'est tout particulièrement le cas de l'abbé Baudeau (1771) tant dans le titre de son ouvrage que dans l'Avis au lecteur qui en présente le contenu. Il en est de même, mais d'une manière moins affirmée, dans l'Avvertissement de Baudeau au premier volume des *Ephémérides du citoyen* en 1767.

La *philosophie économique* est caractérisée ici par trois éléments.⁸ En premier lieu intervient une conception intéressée de l'agir humain, tant au niveau pragmatique de l'action quotidienne tournée vers le gain, notamment le gain monétaire, qu'au niveau purement intellectuel avec l'utilitarisme, lequel conditionne l'action en lui fournissant un cadre structuré pour se déployer et des motifs légitimes de le faire. En deuxième lieu, intervient une théorie sensualiste de la connaissance qui rend compte de la manière dont les individus appréhendent le monde. Cette théorie de la connaissance donne une coloration particulière à la *philosophie économique* dans la mesure où elle ouvre sur la dimension pédagogique des Lumières françaises et sur la possibilité de modifier les représentations du monde social. L'importance accordée au sensualisme et à la théorie de la connaissance, signifie que nous déplaçons l'accent qui avait été mis, jusque-là, plutôt sur les théories du droit naturel. En troisième lieu, intervient le rapport aux gouvernants ou encore, dans le vocabulaire de l'époque, au législateur. En contraste avec les développements qui eurent lieu en Écosse, le rationalisme hérité de la tradition cartésienne, si vivace en France au travers de l'influence durable de Nicolas Malebranche tout au long du XVIII^e siècle, donne une signification particulière à certaines expressions de la *philosophie économique* sur ce point — une forme de théologie politique — même si certains philosophes économistes ménagent une place plus importante à la représentation des intérêts ou encore à l'implication de citoyens éclairés dans le cadre d'une organisation politique décentralisée.

À ce titre, des auteurs qui ne seront pas évoqués ici peuvent entrer dans la *philosophie économique*. Il fallait commencer par ce qu'il y avait de plus central, et nous considérons que les auteurs retenus — Boisguilbert, Quesnay et Turgot — permettent de le faire même si des différences importantes existent entre eux. Il n'existe pas, là comme ailleurs, de critère strict permettant de faire le

⁸ Notre approche de la philosophie économique a été plus longuement développée dans une autre contribution (Faccarello & Steiner 2004); nous n'extrayons de celle-ci que les éléments nécessaires au présent propos.

partage d'une manière tranchée dans les configurations historiques dont les transitions sont mouvantes : le critère est que la réflexion politique doit, d'une manière ou d'une autre, mettre l'activité économique intéressée au centre de son propos. De ce fait, de grands théoriciens de la politique aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme Bossuet, Montesquieu, Rousseau ou Mably ne font pas partie de la *philosophie économique*.

Mais des auteurs et administrateurs comme Melon, Dupin, Gournay et son groupe — au premier rang desquels nous placerions Forbonnais — ne font pas partie non plus de la *philosophie économique*. Il n'est pas inutile, ici, d'en indiquer brièvement la raison car des administrateurs comme Gournay et Forbonnais développent eux aussi une science du législateur, et ils raisonnent en supposant des comportements économiques de la part des agents. Quel élément fait donc la différence centrale avec Boisguilbert, Quesnay et Turgot ? L'absence d'une référence au sensualisme ne peut suffire — le cas de Boisguilbert le montre bien. Le trait distinctif réside, de manière décisive, en ce que ces auteurs s'adressent seulement à une fraction de la société (les commerçants et l'administration) tandis que les *philosophes économistes* généralisent les comportements dont il est question à l'ensemble de la société : les rapports sociaux nouveaux qu'ils impliquent ont ainsi une valeur *générale* de conduite de vie rationnelle et systématique (*Lebensführung* dans le vocabulaire de Max Weber).

Bien entendu, les auteurs retenus ici n'épuisent pas, à eux seuls, la *philosophie économique* car celle-ci peut comporter des prises de position différentes sur telle ou telle question et se situer à différents niveaux d'abstraction. Ces aspects importants ne sauraient être pris en compte dans la présente étude : il convient cependant de les préciser brièvement.

D'une part, en effet, les avis peuvent diverger sur des problèmes comme les formes précises de la régulation du commerce extérieur, les différents régimes de fonctionnement des marchés, ou encore l'existence ou non de marchés "spéciaux" au sens où le comportement intéressé y prendrait des

formes particulières (le marché du blé par exemple). À titre d'illustration : si le développement d'une argumentation en faveur du *laisser faire, laisser passer* — ce que le XIX^e siècle nommera le libéralisme économique — constitue bien un élément important de la *philosophie économique*, on ne saurait réduire cette *philosophie économique* aux seuls partisans d'une "liberté du commerce" pleine et entière. Il existe des auteurs, tels Galiani ou Necker, qui ne considèrent pas praticable le point de vue radical défendu, par exemple, par Quesnay et Turgot⁹. Ils diffèrent moins sur les fondements généraux de la *philosophie économique* que sur la manière de l'appliquer à la société dont ils sont les contemporains et, parfois, les dirigeants — pensons à Turgot et Necker. Les auteurs qui ne partagent pas le point de vue radical sont persuadés que le comportement social, voire même économique au sens étroit de ce terme, ne peut être détaché de certaines valeurs — politiques, morales ou religieuses — que comporte, selon eux, l'agir humain, fut-il intéressé.¹⁰

D'autre part, il existe une forme pratique de la *philosophie économique*. Elle cherche moins à construire des édifices savants suivant la logique intellectuelle du "philosophe" qu'à traduire la vision du monde de la *philosophie économique* dans la pratique quotidienne de l'administration et de la vie politique. Les acteurs de cette pragmatique sont les ingénieurs : que ces derniers soient attachés à la vie et aux travaux militaires ou à la vie civile. Ce sont eux qui, de manière plus discrète mais imposante par la nature des réalisations (places fortes, ponts, routes, canaux, puis, plus tard, chemins de fer), ont matérialisé la *philosophie économique*. Là encore, il ne saurait y avoir de barrières étanches entre les niveaux : pensons par exemple à Achille-Nicolas Isnard, ingénieur des Ponts et Chaussée, théoricien de la science des richesses cherchant à introduire

⁹ Voir Faccarello 1998b.

¹⁰ C'est ce que l'on peut appeler la rationalisation matérielle de la connaissance économique (Steiner 1998b: chap.1) ; matériel signifiant, dans la tradition de Weber, la prise en compte de valeurs ultimes d'ordre religieux, moral ou politique, ce qui contraste avec la rationalisation formelle laquelle ne s'inquiète pas de la nature de la chose dont elle traite au nom d'une valeur ultime implicite, l'efficacité de l'action instrumentale.

les méthodes quantitatives et/ou analytique — au sens de la mécanique analytique de Pierre-Simon Laplace — dans la *philosophie économique*. Le courant de la mathématique sociale fait parfois se rencontrer ces différents niveaux.

Ainsi définie, la *philosophie économique* a les caractéristiques de l'idéal-type au sens de Max Weber. Qu'est-ce à dire ? Accentuant unilatéralement certains traits de la réalité historique, la *philosophie économique* est un "tableau de pensée", aussi rigoureusement construit que possible, permettant de procéder à l'analyse d'une configuration historique singulière : le développement de la réflexion économique en France au XVIII^e siècle. Ce n'est pas la description de la pensée d'un auteur ou d'un mouvement politique particulier, pas même celui des Physiocrates ; ce n'est pas la reconstruction rationnelle d'un mouvement de pensée qui ne se serait pas rendu compte de lui-même ; c'est encore moins une reconstruction rétrospective de la réflexion économique du XVIII^e siècle français. Le service que rend l'idéal-type est de permettre de comprendre et d'expliquer le déroulement causal ayant conduit au développement, sous des formes singulières, de la réflexion économique en France au cours du XVIII^e siècle. Ainsi conçu, il est un outil permettant — faute de mieux — de rapprocher l'enquête historique et la réflexion conceptuelle ; l'idéal-type *impose* de procéder à ce que Weber appelait une "imputation causale de configurations historiques singulières". En l'occurrence : comment et par quels moyens la réflexion savante et l'activité pratique ont été orientés, à partir du XVIII^e siècle vers l'activité économique conçue comme le fondement sur lequel peut et doit être bâtie la société ?

Dans ce contexte, la *philosophie économique* se heurte naturellement aux idées, aux pratiques et aux propositions de politique économique de courants œuvrant dans un sens différent du leur. Pour ce qui concerne la monnaie, et pour la période retenue, le conflit essentiel porte sur son rôle dans l'activité économique, et donc aussi sur la place que — comparativement à ceux qui produisent la richesse, c'est-à-dire les classes productives — il convient de donner à ceux qui sont capables de puiser dans les flux monétaires

internationaux, i.e. les commerçants ; et surtout à ceux qui puisent dans les flux monétaires nationaux : les financiers.

2. Balance du commerce, quantité de monnaie et activité économique

Le contexte intellectuel

Qu'il existe un lien étroit entre l'économie et la politique est chose acquise depuis longtemps, ainsi que le donnent à voir les deux premiers paragraphes du livre que Claude Dupin fait paraître en 1745 sous le titre d'*Economiques*,¹¹ celui qu'employaient déjà les traducteurs d'Aristote ou de Xénophon. Mais il apparaît qu'au milieu du XVIII^e siècle ce lien semble devoir être reconsidéré en raison des modifications essentielles qui se font jour dans le commerce, les formes de gouvernement et les relations de pouvoir entre les États européens. On en trouve, par exemple, deux illustrations marquantes dans les œuvres de Montesquieu et de Mably.

À la suite du chapitre 27 du livre XIX de *L'Esprit des lois* dans lequel ces trois thèmes sont étroitement liés à propos de l'Angleterre (Steiner 1998b: chap. 3), Montesquieu place une série de quatre livres traitant du commerce, de la monnaie et de la population, dans lesquels la situation des modernes apparaît singulière. Il ne manque pas de souligner la révolution qui s'est opérée dans le commerce à la suite de la découverte de l'Amérique et de l'arrivée des métaux précieux en provenance du Nouveau monde :

¹¹ "C'est un langage général et convenu entre tous les jurisconsultes, les historiens et les politiques anciens et modernes, que les finances sont les nerfs de la guerre et le soutien de la paix; qu'elles font mouvoir toutes les parties du corps politique; qu'elles font le maintien des lois, de la justice, de la dignité et de la splendeur des États; que c'est le plus ferme lien qui puisse unir les peuples, et le plus solide appui des empires. De cette utilité indispensable, constante, universelle, il résulte que l'art qui enseigne à régir les finances, c'est-à-dire la science économique, devrait être considéré comme un des plus importants objets du gouvernement politique" (Dupin 1745: iii).

"L'effet de la découverte de l'Amérique fut de lier à l'Europe l'Asie et l'Afrique. L'Amérique fournit à l'Europe la matière de son commerce avec cette vaste partie de l'Asie qu'on appela les Indes orientales. L'argent, ce métal si utile au commerce, comme signe, fut encore la base du plus grand commerce de l'univers, comme marchandise. Enfin la navigation d'Afrique devint nécessaire; elle fournissait des hommes pour le travail des mines et des terres de l'Amérique. L'Europe est parvenue à un si haut degré de puissance, que l'histoire n'a rien à comparer là-dessus, si l'on considère l'immensité des dépenses, la grandeur des engagements, le nombre des troupes et la continuité de leur entretien, même lorsqu'elles sont le plus inutiles [...] L'Europe fait le commerce et la navigation des autres parties du monde; comme la France, l'Angleterre et la Hollande font à peu près la navigation et le commerce de l'Europe" (Montesquieu 1748: XXI, 21).

De cette imbrication entre le commerce, la monnaie et la domination européenne sur le monde, l'Angleterre ressort tout particulièrement dans la mesure où, dit Montesquieu dans une de ces formules ramassées qu'il affectionne :

"D'autres nations ont fait céder des intérêts du commerce à des intérêts politiques : celle-ci [l'Angleterre] a toujours fait céder ses intérêts politiques aux intérêts de son commerce. C'est le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté" (*ibid.* XX, 7).

Cette montée en puissance de l'Angleterre, tant en Europe qu'au niveau mondial, ressort aussi tout particulièrement des ouvrages que Mably (1754, 1764) consacre aux relations militaires et diplomatiques. Mably souligne que c'est l'Angleterre qui a bouleversé les alliances anciennes — en faisant de la Prusse son allié continental au détriment de l'Autriche, laquelle d'ennemie de la France devient son alliée ! — et que la Hollande ne représente plus grand'chose sur la carte diplomatique et militaire : en conséquence le véritable ennemi de la France est l'Angleterre et elle seule. C'est donc sur mer et sur le commerce que la lutte va s'engager entre les deux nations.

Convaincu de ces idées, le traducteur français des *Political Discourses* de David Hume — l'abbé Jean Bernard Le Blanc (1754) — considérait comme un signe encourageant que le thème du commerce fût enfin considéré avec attention en France. L'ouvrage de Hume qu'il offrait au public appartenait

précisément à “ce grand nombre d’écrits du même genre qui commence à devenir une *école de politique* pour tous les autres pays de l’Europe, qui ont secoué le joug de l’ignorance et de la superstition” (Le Blanc 1754: viii; nous soulignons).

L’apparition de la physiocratie en France est directement liée à cette thématique ; mais il en va de même de la “science du commerce” qui s’installe à l’Intendance du commerce en la personne de Jacques Vincent de Gournay.

Jacques-Claude Marie Vincent de Gournay

La nomination (en 1751) et l’activité (1751-1758) de Gournay en tant qu’intendant du commerce sont généralement considérées comme un moment décisif dans l’évolution de la réflexion économique en France. En effet, Gournay symbolise l’accession à un haut poste de l’administration royale d’un négociant ayant des idées et des convictions en matière de “science du commerce” — c’est-à-dire possédant cette connaissance du point de vue de celui qui l’exécute — mais aussi du point de vue du politique : il s’agit alors de diriger, au profit de l’État, l’activité des négociants. L’importance de Gournay tient enfin au fait qu’il organise autour de lui un groupe de jeunes talents, parmi lesquels Forbonnais et Turgot, qui marquent de leur empreinte l’administration et la réflexion économique dans les décennies qui suivirent.

Ce contexte nouveau est la marque concrète de l’importance accordée aux questions relatives au commerce.¹² Fers de lance de cette évolution, à partir des travaux publiés en Angleterre essentiellement, Gournay et Forbonnais formulent une vision cohérente des conditions de l’enrichissement, dans lesquelles la monnaie revêt une importance décisive.

¹² Les questions suscitées par l’impact politique du commerce et par la nécessité de développer et de faire connaître la science du commerce en France reviennent très fréquemment sous la plume de Gournay (1754: 36-9, 66-7, 106, 169, 212, 289, 291, 293, 435, 437). Il en est de même chez Forbonnais qui développe spécialement ce thème dans l’Avertissement placé en tête de ses *Éléments du commerce* (1754, I: iii-viii). Nous avons caractérisé cette approche vis-à-vis de ses concurrentes dans un texte antérieur (Steiner 1996).

L’expression de cette rationalisation de la réflexion économique se trouve sous forme de commentaires dans les annotations que Gournay rédige en 1754 parallèlement à sa traduction de l’ouvrage de Josiah Child, *A New Discourse on Trade*, publié à l’origine en 1693 et dont une nouvelle édition venait de paraître. Mais, cette expression se trouve aussi, sous une forme plus systématique, dans les influents *Éléments du commerce* de Forbonnais, l’auteur republiant sous ce titre des articles qu’il avait initialement fait paraître dans l’*Encyclopédie*.

Penchons-nous tout d’abord sur les idées de Gournay. L’ensemble de ses annotations tournent autour de l’affirmation de la nécessité de renouveler la politique économique au moyen de la prise en compte de la science du commerce que les Hollandais et surtout les Anglais connaissent et appliquent au détriment de la France. Cette politique économique renouvelée aurait pour axes les quatre mesures suivantes :

“La connaissance des principes de Mr. Child, et l’application qu’on en fait dans le cours de cet ouvrage à l’état du commerce en France, doivent avoir convaincu que nous sommes encore bien éloignés d’y avoir une aussi grande culture, un aussi grand commerce, et une aussi grande navigation que nous pouvons, et que nous devons l’avoir pour l’augmentation de la puissance du Roi, et le bonheur de ses sujets, et que les moyens de se procurer tout cela sont principalement, 1° une réduction d’intérêt sagement amenée, 2° un acte de navigation bien entendu, 3° un crédit public qui sera la suite naturelle d’une grande culture, d’un grand commerce et d’une grande navigation, 4° un Bureau ou Conseil de commerce, où toutes les parties du commerce aboutissent, et où l’on voit tout l’objet du commerce” (Gournay 1754: 401).

La lecture des notes fait apparaître deux points saillants. Premièrement, Gournay donne la primeur à la baisse du taux d’intérêt, thème qui revient sans cesse sous sa plume. Deuxièmement, Gournay n’avance pas de théorie expliquant la formation du taux d’intérêt et, en particulier, il ne propose pas de théorie *monétaire* de ce taux. Comme l’auteur qu’il traduit, il semble penser que ce taux est fixé par la loi (*ibid.*: 39, 141, 364) ; il mentionne deux fois “l’administration de l’intérêt” (*ibid.*: 293, 436) et se contente de dire que la baisse du taux ne doit pas “être forcée” mais “sagement amenée” (*ibid.*: 312, 401-2, 436). Cette optique montre que l’on n’a pas affaire ici au type de

rationalisation que pourraient produire des théoriciens soucieux d'expliquer la formation d'une variable-clé, mais qu'il s'agit plutôt d'une rationalisation liée à la pratique d'un administrateur ayant une connaissance précise des intérêts du négoce international. Ce type d'argumentation s'explique aussi par le fait que l'attention de Gournay se focalise sur les *conséquences* des placements effectués par les particuliers détenteurs de monnaie dès lors qu'il existe un différentiel entre les taux d'intérêts entre les nations et/ou à l'intérieur d'un pays, i.e. une distorsion de rentabilité due au niveau de l'intérêt. C'est à ce titre que la monnaie et les détenteurs de monnaie interviennent d'une manière essentielle, ces derniers étant considérés comme sensibles aux différences dans les taux de rendement du capital avancé.

Le taux d'intérêt élevé servi par les finances royales à ceux qui souscrivent les rentes — soit 5 à 6%, c'est-à-dire à peu près le double du taux d'intérêt en Angleterre — oriente les capitaux monétaires disponibles vers la finance au lieu de les diriger vers le commerce dans lequel Gournay estime que le taux de rendement, en raison des aléas inhérents à cette activité, est inférieur (*ibid.* 297-8, 303). Le même raisonnement s'applique à toute entreprise agricole : le taux d'intérêt élevé empêche la monnaie de fertiliser les terres sous forme d'amélioration des cultures, de l'extension du cheptel, etc. — le calcul est précisément mené à propos d'une futaie (*ibid.* 395-7). Le caractère néfaste du différentiel de rentabilité se traduit donc par la mauvaise allocation des ressources productives qui lui est associée.

Et ce n'est pas tout, estime Gournay : il faut comparer la situation en France et en Angleterre. En France, le haut taux de l'intérêt a un effet dépressif sur l'activité dans la mesure où toute entreprise marchande ou agricole dont le taux de rendement est inférieur à 5 ou 6%, mais supérieur à 3%, ne peut être mise en œuvre. Ce n'est pas le cas en Angleterre : d'où l'avantage de ce pays en termes de niveau d'activité. Selon Gournay, le haut taux de l'intérêt peut même conduire à un retrait des capitaux monétaires qui restent resserrés dans les coffres ou s'enfouissent sous forme de vaisselle au lieu de circuler dans la

nation (*ibid.* 39-40, 290).¹³ Finalement, même lorsque la monnaie est injectée dans l'économie et que le financement a lieu, le taux d'intérêt élevé diminue les gains de tout négociant ou entrepreneur de culture qui doit emprunter à ce taux pour ses affaires ; les frais financiers réduisent alors sa capacité de financement et le taux de rendement net dont il bénéficie.

Le différentiel entre les taux de l'intérêt national et étranger possède aussi une influence. Tout d'abord, un taux d'intérêt élevé dans le pays fait que les capitaux étrangers peuvent venir alimenter les fonds placés dans la finance royale française et prélever ainsi, par la suite, une partie de la monnaie métallique française lors du transfert des intérêts perçus vers le pays d'origine des capitaux. Ensuite, un intérêt élevé pénalise le commerce français dans la mesure où les frais financiers élevés engendrés pour tout commerçant ayant emprunté ne permettent pas à ce dernier d'être compétitif — ou seulement de l'être dans une moindre mesure — vis-à-vis des concurrents étrangers bénéficiant de conditions financières plus avantageuses ; pire même, il se peut que ces concurrents étrangers soient en mesure de vendre à l'étranger les produits achetés en France à de meilleures conditions que les négociants français eux-mêmes, toujours en raison de différences dans les frais financiers.

Pour résumer, la politique vers laquelle penche Gournay tient essentiellement à priver la finance du moyen de capter le surplus économique au travers d'un haut taux de l'intérêt ; comme il le déclare à propos de la Compagnie des Indes qui emprunte à 6 ou 5% :

“[...] on verra que ses profits sont tous dans les coffres de ceux qui lui ont prêté, qu'elle ne doit pas être en effet plus riche qu'elle ne l'est, et qu'elle ne le deviendra jamais tandis qu'elle empruntera à 5% pour faire son commerce. Car je mets en fait, qu'il n'y a actuellement aucune branche de commerce dans le Royaume même en y comprenant celui de la Compagnie des Indes

¹³ L'argument de Gournay peut ici surprendre. Turgot — partisan d'une théorie de la fixation du taux d'intérêt par l'offre et la demande de fonds prêtables (voir ci-dessous) — est évidemment gêné par l'argumentation de Gournay : il explique alors la coexistence d'un taux d'intérêt élevé et la négligence à faire valoir ses capitaux par le fait qu'un taux élevé favorise un enrichissement facile, l'inégalité des fortunes et donc le luxe (Turgot 1753-4: 372-3).

qui puisse soutenir un intérêt continu de 5%, et je ne crains pas d'être contredit là-dessus par aucun négociant du monde" (*ibid.*: 25-6).

En proposant de baisser le taux de l'intérêt, Gournay propose donc de favoriser le commerce au détriment de la finance, finance qu'il a placée au cœur de sa critique du fonctionnement économique du Royaume, tant sur le plan économique que social (*ibid.*: 303-5).¹⁴ La production n'est pas négligée lorsqu'il s'agit de l'intérêt général du royaume (*ibid.*: 35), mais elle est considérée par lui comme la partie "mécanique du commerce" (*ibid.*: 37) et, donc, aux yeux de Gournay, l'activité centrale demeure le négoce international.

Une deuxième mesure est importante pour Gournay : elle consiste à établir en France une loi similaire au *Navigation Act* passé en Angleterre en 1663, dont il rapporte plusieurs articles (*ibid.*: 111-113). Qualifiée de nécessaire, voire même de condition *sine qua non* (*ibid.*: 184, 425), cette mesure permettrait de lutter contre la mainmise des Anglais et des Hollandais sur le commerce de fret en donnant la préférence au fret français, quand bien même celui-ci serait plus coûteux. Gournay n'est pas indifférent à ce qui améliore les techniques de production ou de commercialisation. Il s'émerveille, par exemple, de la compétence des Hollandais à manœuvrer un vaisseau de 500 tonneaux avec seulement 20 hommes d'équipages, alors qu'un vaisseau français de 300 tonneaux comporte plus de 40 hommes (*ibid.*: 194-203). Mais il balance ce coût supérieur par l'argument "mercantiliste" traditionnel selon lequel une telle dépense est compensée par le fait que la monnaie reste dans la nation (*ibid.*: 167, 184, 199) ; argument qu'il renforce cependant en faisant valoir ce que l'on appellera par la suite l'argument de l'industrie naissante selon lequel, à court terme, le fret français est plus cher mais, à long terme, grâce à l'apprentissage que seule la pratique permet, ce fret s'alignera sur les coûts internationaux et la France sera alors gagnante sur les deux tableaux.

¹⁴ Cette option rejoint celle de Montesquieu (1748: XXII, 17-18) qui associe dans sa condamnation les financiers et les rentiers sur l'Etat, tout en ajoutant qu'il convient de ménager ces derniers, à défaut de quoi le gouvernement perdra la confiance de ses citoyens en matière économique.

Cet argument relatif à la circulation interne de la monnaie met donc au centre de cette forme de rationalisation de la connaissance économique le problème de la quantité de monnaie circulant dans le pays, quantité qui est un élément moteur de l'activité économique. Au même moment, cet argumentation est présenté par Forbonnais de façon plus systématique.

François Véron de Forbonnais

Forbonnais reprend nombre de principes "mercantilistes" relatif à la distinction entre le commerce dans le circuit national et le commerce dans le circuit international (Steiner 1992). Dans les articles qu'il rédige pour l'*Encyclopédie* et qu'il republie en 1754 dans ses *Éléments du commerce*, il expose clairement la démarche adoptée et le type de discours politique qu'elle suppose. En bref, la puissance d'un État dépend de sa population, qui dépend elle-même de ses "richesses politiques", i.e. de ses richesses réelle et relative (Forbonnais 1754, I:48) dont l'objet forme "la science de l'administration du commerce politique". La richesse réelle dépend de son commerce intérieur : elle est "le plus grand degré d'indépendance" de l'État, vis-à-vis de ses voisins, "pour ses besoins, et le plus grand superflu qu'il a à exporter". Sa richesse relative dépend "de la quantité des richesses de convention [monnaie] que lui attire son commerce" (*ibid.*) extérieur, toujours comparée à celle de ses rivaux. "Cette partie du commerce est si étroitement liée avec les intérêts politiques, qu'elle contracte de leur nature" (*ibid.*: 61). Le commerce extérieur et ceux qui le pratiquent — les marchands — forment donc une variable stratégique dont on ne saurait trop s'occuper :

"il est intéressant de priver ses rivaux des moyens de devenir puissants, puisque c'est gagner des forces relatives" (*ibid.*, II:176).

Mais pourquoi, au plan économique, un excédent de la balance du commerce est-il un avantage ? Forbonnais présente notamment ses arguments

au travers de ce qu'il appelle le "cercle heureux" (*ibid* I: 96-9) — il les reprendra plus tard pour répondre à ceux de Quesnay (Forbonnais 1767).¹⁵

Supposons une situation initiale de liberté industrielle et commerciale. Elle engendre une aisance chez les industriels, c'est-à-dire que ceux-ci auront un salaire suffisant pour satisfaire leurs besoins et une activité agréable, au sens de librement choisie. La production s'en trouve accrue et le niveau général des prix est peu élevé en raison de la concurrence existant entre les producteurs. Lorsque les marchandises sont exportées, les prix bas assurent la préférence sur l'étranger et donc une balance favorable du commerce, ce qui entraîne une entrée de monnaie dans le pays et une augmentation de la production — la conjonction de l'effet-prix et de l'effet-quantité lors d'une entrée de métal *ainsi obtenue* est un argument central de la pensée dite mercantiliste, de Thomas Mun à Cantillon (Steiner 1992: 118-121).¹⁶ L'accroissement du nombre des acheteurs sur le marché national que permet cet accroissement de monnaie entraîne une hausse des prix, mais le "cercle heureux" limite cette dernière en raison de l'accroissement de la production. Forbonnais introduit l'hypothèse selon laquelle le profit des producteurs diminue, mais aussi celle selon laquelle cette diminution dans leurs revenus est compensée par une baisse du taux d'intérêt et donc de leurs frais financiers. Comment explique-t-il cette baisse ? La quantité de monnaie en circulation étant plus grande, l'aisance économique des agents l'est aussi et ainsi le nombre des prêteurs augmente alors que celui des emprunteurs diminue. Dans cette configuration, le commerce est

¹⁵ On peut faire le lien avec le paragraphe de Montesquieu dans lequel il est question de l'enchaînement suivant : "La quantité de marchandises et de denrées croît par une augmentation de commerce ; l'augmentation de commerce, par une augmentation d'argent qui arrive successivement, et par de nouvelles communications avec de nouvelles terres et de nouvelles mers, qui nous donnent de nouvelles denrées et de nouvelles marchandises" (1748: XXII, 8).

¹⁶ Cet argument est énoncé dans le passage suivant : "Ainsi toute augmentation de la masse d'argent, sensible dans la circulation, commence par multiplier la fonction de signe : c'est-à-dire que le nouvel argent avant de hausser le prix des denrées, en attirera dans le commerce un plus grand nombre qu'il y en avait" (Forbonnais 1754, II: 156 ; voir aussi sur ce point Charles 2003).

particulièrement vigoureux : l'activité est élevée à l'intérieur de la nation et la hausse des prix est limitée par la concurrence extérieure. Dès lors :

"L'industrie s'ouvre de nouvelles routes, elle perfectionne ses méthodes et ses ouvrages ; l'économie du temps et des forces multiplie les hommes en quelque façon ; les besoins enfantent les arts, la concurrence les élève et la richesse des artistes les rend savants" (*ibid*: 99).

Cette vision apparaît plus solide que celle de Gournay, en particulier pour ce qui concerne la formation du taux d'intérêt et la baisse de ce taux permise par une balance favorable du commerce. L'argumentation donnée par Forbonnais dans le cadre de son "cercle heureux" fait aussi apparaître l'importance d'une telle balance pour l'accroissement des capitaux dans la nation.¹⁷ Il ressort de l'argumentation que si un afflux de métal se traduit par une production accrue, c'est bien parce qu'il est utilisé à titre de capital dans l'activité économique. Lorsqu'il s'agit du salaire — le capital circulant — cette thèse apparaît ouvertement ; il en est de même lorsqu'il est question de mobiliser l'épargne grâce au crédit (Forbonnais 1767, II: 139, 146). Dans tous les cas, l'argumentation de Forbonnais met bien en évidence le rôle central de la quantité de monnaie pour expliquer le niveau d'activité d'un pays.

¹⁷ L'assimilation du solde de la balance de commerce à un solde en capital monétaire est clairement effectuée par Forbonnais dans le passage suivant : "Ainsi, lorsque la balance du commerce d'une nation lui est avantageuse, son fonds capital des richesses de convention est augmenté du montant de cette balance : si elle est désavantageuse, le fonds capital est diminué de toute la somme qui a été payée" (Forbonnais 1754, I: 74). Il n'est donc pas surprenant de voir Forbonnais rejeter le mécanisme d'équilibre automatique des balances de paiement, tel que mis au jour par Cantillon ou par David Hume (Forbonnais 1754, II: 175 ; Charles 2003), soit en repoussant les conséquences d'un tel mécanisme dans un avenir très lointain et donc sans signification pratique, soit en faisant valoir les effets quantifiés à côté des effets prix.

3. La philosophie économique et l'analyse monétaire : de Boisguilbert à Quesnay

Pierre de Boisguilbert

Entre 1695 et 1707, c'est-à-dire entre la publication du *Détail de la France* (1695) et celle d'un ensemble d'œuvres — le second *Factum de la France*, la *Dissertation de la nature des tributs* et le *Traité [...] des grains* notamment — sous le nom trompeur de *Testament politique de M. de Vauban* (1707), Boisguilbert pose les bases d'une réflexion économique qui forme aussi, de manière indissociable, une conception nouvelle de l'organisation de la société et du lien social : ce que nous appelons la *philosophie économique*.

Il est commode de situer la pensée de Boisguilbert par rapport à la philosophie sociale janséniste telle qu'elle est exprimée, au XVIII^e siècle, dans les écrits de Pierre Nicole et de Jean Domat (Faccarello 1986, 1992a). Boisguilbert, qui fréquenta les Petites écoles de Port Royal, en reprit les thèmes pour, cependant, fournir une solution toute différente à la question centrale concernant la vie des hommes en société. Nicole et Domat soulignaient la dépravation de l'homme après la Chute : l'amour de Dieu est supplanté par un égoïsme effréné, l'"amour-propre". Se pose alors le problème de l'existence d'une société car cet égoïsme semble conduire à une guerre de tous contre tous. Nicole montre comment les hommes, en renonçant à satisfaire leur égoïsme par la contrainte et la violence, mettent en œuvre, par une sorte de ruse de la passion, une stratégie détournée : en servant les autres pour mieux se servir d'eux, ils parviennent à leurs fins. C'est le thème de l'"amour-propre éclairé", que Nicole illustre par des exemples tirés de l'activité économique.¹⁸ Malgré cette thématique novatrice, cependant, la philosophie sociale et politique de Nicole et de Domat reste traditionnelle, le maintien de la société

¹⁸ Ces exemples sont repris par Boisguilbert et se retrouvent chez Adam Smith.

étant assuré, pour l'essentiel, par l'"ordre politique". Le lien social demeure le lien politique et religieux d'une société hiérarchisée en ordres.

Par contraste, l'image qui émerge de l'œuvre de Boisguilbert est celle d'une société fondée sur la propriété privée, le marché et la concurrence : une société dans laquelle les agents entrent en contact les uns avec les autres au travers des relations marchandes, et dont les activités *a priori* non coordonnées — dont le seul motif est l'intérêt personnel — sont susceptibles de mener, de manière non intentionnelle, à un "équilibre", un "état d'opulence". La régulation économique s'effectue *a posteriori*, par le biais de la fluctuation des prix sur les marchés. Mais cette régulation est aussi une régulation sociale car, dans cette optique, le législateur doit se borner pour l'essentiel à créer et à faire respecter la condition permissive d'un tel équilibre, c'est-à-dire la "liberté du commerce" ; à ne pas troubler lui-même les proportions qui doivent s'établir entre les prix — les "prix de proportion" sont les prix relatifs d'équilibre — et entre les classes ; et à assurer par ailleurs les fonctions minimales de police, justice et défense.

Quelle est, dans ce contexte, la place réservée à la monnaie ? La révolution dans la manière de penser l'organisation économique et politique de la société s'accompagne également d'un basculement en matière monétaire, et par voie de conséquence en matière de "balance du commerce". On peut le saisir à travers l'analyse des trois fonctions de la monnaie : mesure des valeurs, moyen de circulation et réserve de valeur.

Pour ce qui concerne la fonction de mesure des valeurs, c'est l'optique habituelle qui prévaut : les métaux précieux forment cette monnaie-étalon des prix.

Boisguilbert est plus audacieux pour ce qui est de la monnaie comme moyen de circulation : celle-ci est formée de la monnaie métallique, mais aussi de "billets" ou "papiers", l'auteur désignant par là non pas les billets de banque, quasi inexistant à l'époque, mais les différents effets de commerce qui circulent par endossement. En termes modernes, on peut donc dire que l'offre

de monnaie comme moyen de circulation possède deux composantes : la monnaie métallique qui dépend de la richesse accumulée du pays, de l'éventuelle présence de mines et de la balance du commerce, et les effets en circulation qui dépendent des "marchands".

Qu'en est-il de la demande de moyens de circulation ? Intervient ici une variable essentielle, la confiance. Selon l'opinion optimiste ou pessimiste qu'ils peuvent avoir de l'état de l'économie, présent et futur, les agents auront plus ou moins confiance dans les effets en circulation — i.e. dans la solvabilité des émetteurs —, ce qui conditionne l'acceptabilité de ceux-ci. En période de prospérité, lorsque la confiance règne, la composante papier de la circulation monétaire est importante en raison de son aspect pratique et sûr, la composante métal étant restreinte. En revanche, lors d'une crise, lorsque la confiance dans la solvabilité de beaucoup de marchands est détruite, beaucoup d'effets ne sont plus acceptés, la composante papier se contracte et la demande se reporte massivement sur le métal.

La monnaie comme réserve de valeurs ajoute une nouvelle composante à la demande de monnaie : la monnaie comme actif. Bien qu'inévitable, cette fonction peut-être dangereuse en raison des différents motifs qui se trouvent à son origine. Le premier motif est le fait des entrepreneurs qui souhaitent constituer ou reconstituer leurs capitaux : mais à ce titre la suspension de la circulation de certaines sommes ne traduit que le rythme normal de l'activité économique. Un second motif est celui de précaution : en régime de prospérité, ce motif est peu agissant mais il intervient de manière importante en temps de crise. Il existe cependant un troisième motif, aux conséquences néfastes : celui qui résulte de l'illusion créée par la monnaie d'être la véritable richesse, et qui la fait alors demander pour elle-même.

Deux conséquences résultent de cette analyse. La monnaie est, paradoxalement, à la fois essentielle et inessentielle.

La monnaie est essentielle à la circulation des marchandises dans une économie où la multiplication des marchés rend le troc impossible. Mais elle

est aussi essentielle en raison des phénomènes d'illusion qu'elle engendre. Elle est alors susceptible de posséder des effets réels, de briser l'équilibre d'opulence et de précipiter l'économie dans la crise. Demandée comme actif, elle provoque une thésaurisation qui rompt la chaîne des échanges ; la dépense diminue, les marchés sont perturbés et le système des prix de proportion est affecté. De serviteur du commerce, elle en devient le tyran, et donc le bourreau. D'où l'injonction de Boisguilbert : ne pas thésauriser, dépenser.

Cependant la monnaie est, en quelque sorte, inessentielle dans l'économie car la quantité de monnaie métallique en circulation n'importe pas pour déterminer le niveau d'activité. Le déclin ou la prospérité des États sont dus à la politique économique suivie et au cadre institutionnel des activités, et non à la plus ou moins grande quantité de monnaie qui s'y trouve. Une politique de "liberté du commerce" mène à la prospérité et à l'abondance, un interventionnisme sur les marchés et une mauvaise fiscalité installent l'économie dans la crise.

"Il est très certain [...] que la quantité [d'argent] ne fait rien pour l'opulence d'un pays en général, pourvu qu'il y en ait assez pour soutenir les prix contractés par les denrées nécessaires à la vie, de façon qu'il [l'argent] ne peut empêcher les lieux d'où on le tire [les pays possédant des mines] d'être très misérables. En sorte qu'un homme qui a deux écus en ces contrées-là à dépenser par jour, passe sa vie avec plus de peine qu'un autre qui, en Languedoc, n'a que six sols pour son entretien. Et même on peut dire que plus un pays est riche, plus il est en état de se passer des espèces d'or et d'argent, puisqu'alors il y a plus de monde à l'égard de qui elles peuvent être représentées par un morceau de papier, sous le nom de billet de change" (Boisguilbert, 1695-1707: 617).

Tout est une question de prix relatifs — les "prix de proportion" —, et non de prix absolus : "Ce sont donc les proportions qui font toute la richesse, parce que c'est par leur seul moyen que les échanges, et par conséquent le commerce, se peuvent faire : il serait ridicule de faire la différence entre deux repas également bons, parce que l'un aurait coûté beaucoup et l'autre bien moins, en prétendant établir un plus haut degré de félicité dans celui pour lequel on aurait déboursé davantage" (*ibid.*: 891). La quantité de monnaie

s'ajuste d'elle-même. En régime de prospérité, l'activité économique engendre les instruments de circulation dont elle a besoin : le "papier" forme une fraction endogène et souple de la quantité de moyens de circulation. Il est vrai qu'en régime de crise cette fraction s'effondre et la masse des moyens de circulation tend à se réduire à la monnaie métallique. Mais il est erroné de dire que la dépression est créée par un manque de monnaie : c'est au contraire cette dépression qui crée l'impression d'un manque de numéraire. De ce point de vue, toute politique monétaire expansionniste — fonte d'objets en métaux précieux pour accroître la quantité de monnaie métallique par exemple — ne peut pas modifier la situation. La crise, le manque de confiance activent le comportement de précaution des agents et la monnaie supplémentaire est thésaurisée.

"Si la plus mauvaise situation d'un marchand, lorsque le commerce va, est d'avoir son argent inutile dans son coffre, parce qu'il ne lui produit rien, c'est son avantage, lorsqu'il ne va pas, qu'il ne soit pas dehors, attendu que s'il ne gagne rien, il ne perd rien, et qu'il courrait le risque de faire banqueroute par la cessation du commerce. Et ce qui est dit du marchand l'est également de toutes les personnes qui vivent de leurs rentes [...]. Il ne faut point accuser le manque d'argent, mais seulement de ce qu'il ne fait pas son cours ordinaire. Et la vaisselle d'argent réduite en monnaie ces jours passés n'a pas apporté plus de remède à ce mal que fait une flotte du Pérou à la misère d'Espagne" (*ibid.*: 619-20).

Les causes de la crise ne sont pas monétaires : les moyens d'en sortir ne le sont donc pas non plus.

Ces développements mènent à une autre conclusion importante qui concerne le commerce extérieur et le solde de la balance commerciale. En absence de système bancaire, les pays ne possédant pas de mines pouvaient toujours s'orienter vers une politique monétaire active en recherchant une balance excédentaire du commerce extérieur et ainsi, dans l'optique traditionnelle, accroître le niveau de l'activité économique. L'aspect quantitatif est ici essentiel : l'impact du commerce extérieur sur l'activité intérieure du pays dépend de l'importance du solde de la balance.

Boisguilbert réfute cette optique. Tout d'abord, comme on l'a vu, en raison de l'inutilité, à ses yeux, de ce type de politique monétaire. Mais ensuite parce que, chez lui comme plus tard chez Quesnay et Turgot, le rôle et l'importance du commerce extérieur sont qualitatifs, uniquement liés à la liberté du commerce. On sait que seule cette liberté permet l'équilibre d'opulence. Or la liberté du commerce extérieur — ce que l'on appellera plus tard le libre-échange — est un aspect essentiel de cette liberté générale de commercer ; car sans elle, c'est-à-dire en supposant la seule liberté intérieure, sans libre-échange, les prix agricoles continueraient quand même de fluctuer violemment, ruinant alternativement vendeurs et acheteurs, provoquant les crises cycliques et empêchant la formation d'un système de "prix de proportion". C'est donc la *liberté* du commerce extérieur qui est primordiale, et non le *solde* de la balance du commerce. Elle permet la stabilisation des prix et la réalisation d'un état d'opulence.

Un dernier aspect de la question concerne le taux d'intérêt et la "finance". Le groupe des traitants et financiers qui avance de l'argent au roi sous plusieurs formes — avances sur impôts, prêts proprement dits, etc. — sont qualifiés par Boisguilbert de parasites dont on doit se passer, et de parasites très nuisibles car leur action contribue à détruire les proportions nécessaires à un état d'abondance.

Un état de marasme économique, en soi, provoque déjà une hausse du taux d'intérêt par l'accroissement de la demande de fonds prêtables et la raréfaction de leur offre. Mais l'activité des financiers a aussi pour conséquence de rehausser encore ce taux et de le maintenir à un niveau anormalement élevé. Les difficultés financières de l'État étant récurrentes et connues, le roi est contraint d'emprunter à un taux élevé aux financiers qui sont les seuls à vouloir lui consentir des prêts importants ; les financiers, pour la plupart, ne possèdent pas eux-mêmes ces sommes, et doivent les emprunter en offrant, sur le marché, un taux d'intérêt plus élevé que celui qui aurait prévalu autrement. Il en résulte un effet d'éviction financière qui empêche maintes entreprises

productives de se réaliser ; la hausse du taux d'intérêt provoque aussi, en même temps, un effet richesse négatif — une dévalorisation du prix des actifs patrimoniaux (baisse du prix des terres et des charges) — qui provoque une diminution de la dépense et accentue la crise.

La monnaie chez Quesnay

Ces thèmes sont repris par Quesnay et par ses disciples chez qui la monnaie n'occupe en rien la place centrale qu'elle se voit attribuée par Gournay et son groupe. Est-ce à dire que Quesnay et les physiocrates n'accordent aucune importance à la monnaie ? Certainement pas, et contrairement aux interprétations qui font de lui un théoricien de l'échange en nature — blé contre produits manufacturés — Quesnay théorise une économie dans laquelle l'échange est monétaire.

Cette nature monétaire de l'échange est affirmée par Quesnay dans le manuscrit de l'article "Hommes" : "*Les richesses commercables sont celles qui s'échangent avec les richesses pécuniaires*, conformément au prix qui constituent leur valeur vénale [...] car toutes sortes de richesses commercables s'échangent par la monnaie et la monnaie s'échange pour toutes sortes de richesses. Ainsi par l'entremise de la monnaie, les hommes peuvent avec une richesse commercable quelle qu'elle soit, acquérir toute autre sorte de richesse commercable, à raison du prix réciproque de l'une et de l'autre" (Quesnay 1757a: 526).¹⁹ L'affirmation est réitérée dans la *Philosophie rurale* que Quesnay rédige avec Mirabeau. Elle acquiert aussi une dimension plus nettement politique:

"La valeur vénale en argent est la mesure commune des richesses adoptées par les nations. Ce ne sont donc pas simplement les productions du territoire

¹⁹ Nous avons montré ailleurs (Steiner 2002a) que l'article "Hommes" fait partie d'une série d'articles que Quesnay avait rédigée d'une manière cohérente pour publication dans l'*Encyclopédie* : outre cet article, la série comprenait les deux articles parus ("Fermiers" et "Grains"), ainsi que les articles "Impôt" et "Intérêt de l'argent", ce dernier étant publié — au moins partiellement — dans la décennie suivante (Quesnay 1766a).

d'un royaume qui forment les revenus de la nation, il faut encore que ces productions aient une valeur qui excède le prix des frais de l'exploitation de la culture. Il n'y a que cet excédent qui puissent fournir le revenu ou le produit net. Ainsi, plus cet excédent surpassera les frais, plus la nation aura de revenu. Les revenus et l'impôt se tirent en argent. Donc, toutes les dépenses et tous les produits doivent être évalués en argent. *Donc la valeur vénale en argent est la base de toute estimation et de toute supputation dans l'économie politique, et de tous les rapports de richesses entre les nations?* (Mirabeau et Quesnay 1763: 691-2 ; nous soulignons).

Ces affirmations, cependant, sont accompagnées d'une forte minoration du rôle de la monnaie lorsqu'il s'agit de déterminer les sources de la richesse d'une nation. En premier lieu, Quesnay explique que la monnaie n'a pas de valeur usuelle, c'est-à-dire ne satisfait aucun besoin, que son utilité se résume à servir d'intermédiaire entre les échangistes : la monnaie n'est "qu'un ustensile de commerce" (Quesnay 1757a: 527).²⁰ En deuxième lieu, comme chez Boisguilbert, la quantité de monnaie-métal importe peu puisqu'on peut y suppléer au moyen de papier et autres promesses écrites dont font usage les marchands entre eux (Quesnay 1757a: 528). Finalement, Quesnay explique que la répartition de l'or mondial entre les différentes nations commerçantes suit une loi générale selon laquelle la quantité de monnaie circulant dans une nation se proportionne au montant en valeur de la production nationale (Quesnay, 1757a: 529) ; ultérieurement, il raffina son idée en égalisant la quantité de monnaie circulant dans la nation au montant du produit net (Quesnay 1766b).

Tout ceci prépare la condamnation sans équivoque du principal argument de ce que Quesnay appelle le "système des commerçants", selon lequel l'enrichissement se mesurerait à la quantité de monnaie acquise grâce à un excédent de la balance du commerce, et dont nous avons vu la forte présence et le caractère central dans les écrits des tenants de la "science du commerce" regroupés autour de Gournay :

"Ce n'est point par la quantité de la monnaie qu'un royaume parvient à un

²⁰ Dans l'ouvrage de Le Mercier de la Rivière sur lequel nous nous appuyerons plus bas, la fonction d'intermédiaire de la monnaie est rapportée au problème de la double coïncidence des besoins entre une pluralité d'échangistes (Le Mercier 1767: 347-8).

haut degré de prospérité [...] Ainsi c'est toujours l'abondance et le bon prix des denrées qui est la source de l'argent, mais l'argent lui-même ne serait qu'une richesse stérile sans le commerce. Il ne peut donc devenir une plus grande richesse dans une nation qu'autant qu'on le convertit à profit en richesses commercables achetées à l'étranger. Ainsi l'argent ne doit point s'accumuler dans un État, au préjudice de l'accroissement des richesses que le commerce doit procurer" (Quesnay 1757a: 528).

On est ainsi conduit à ce qui constitue le fond de la démarche de Quesnay : les conditions de la production de la richesse, c'est-à-dire les conditions d'emploi des avances agricoles. Ces conditions sont explicitées dans l'article "Fermiers" pour ce qui concerne la théorie de la production à proprement parler ; dans les articles "Grains" et "Hommes" pour ce qui concerne la valorisation des productions agricoles dans le cadre d'une économie soumise à des cycles climatiques réguliers ; et dans les articles "Impôts" et "Intérêt de l'argent" en ce qui concerne les relations entre la production et la circulation monétaire, laquelle doit être organisée de manière à ne pas perturber la production elle-même.

Parmi cet ensemble de conditions, il faut souligner l'importance donnée au problème du reflux de la monnaie dans les mains de ceux qui en disposent initialement. En effet, considérée comme un circuit, l'activité économique suppose que des agents détiennent de la monnaie de manière à initier la circulation des productions,²¹ mais aussi que cette monnaie leur revient lorsque toute la production a accompli sa circulation au travers de toutes les opérations intermédiaires entre le vendeur initial et l'acheteur final. C'est à cette condition de circulation monétaire seulement que peut se reproduire la richesse commercable de période en période.

²¹ Dans le Tableau économique, Quesnay est d'ailleurs d'une grande imprécision sur ce point (Cartelier 1984) en laissant ouverte la possibilité d'un lancement du circuit soit par les fermiers lorsqu'ils payent les 2 milliards de produit net aux propriétaires fonciers, soit par les propriétaires lorsque ceux-ci dépensent le revenu qu'ils ont reçu de leur fermier.

Taux d'intérêt et finance

À ce point, la *philosophie économique* n'a cependant pas entièrement répondu aux tenants de la science du commerce qui prônent la baisse du taux d'intérêt. La réponse de Quesnay se trouve dans son article sur le taux d'intérêt, qui constitue une pièce majeure de son argumentation : il rejoint le souci de Gournay et de son groupe de se défaire de l'emprise de la finance. Il préconise la mise en place d'un double système de fixation du taux de l'intérêt. D'un côté, une entière liberté doit être laissée aux commerçants pour leurs transactions sur cet objet ; d'un autre côté, un taux d'intérêt plafonné au taux de la rente doit être fixé pour ce qui concerne les particuliers.

Quel effet Quesnay attend-il de cette mesure ? Le plafonnement du taux de l'intérêt entre les particuliers fera que ces derniers ne seront plus économiquement intéressés à placer leurs capitaux monétaires dans la finance, ce qui les induira à s'orienter vers le secteur agricole, soit sous forme d'achat de terres, soit sous forme d'investissements dans les grandes fermes. Sur ce point Quesnay s'accorde avec Gournay : pour la science du commerce, comme pour la *philosophie économique*, l'adversaire visé derrière les rationalisations de la politique est la finance et ses effets dépressifs sur l'activité économique, ses effets délétères sur les finances publiques, sur le bien-être et la puissance de la nation. Le point de divergence porte néanmoins sur un élément central : alors que pour Gournay le commerce et, par voie de conséquence, les commerçants constituent le cœur de l'activité économique, Quesnay soutient que ce cœur est formé par l'activité agricole et les classes correspondantes, les propriétaires fonciers et les fermiers capitalistes. Si, dans les deux cas, le bon fonctionnement de la monnaie est défini contre son usage dans la finance, ce n'est pas pour favoriser la suprématie de la même classe et ce n'est pas par le même mécanisme. Pour Gournay, la baisse du taux d'intérêt améliore les conditions du négoce ; pour Quesnay, cette baisse évite les fuites du circuit monétaire de production et leur impact dépressif.

4. L'intervention de Le Mercier de la Rivière : “Proscrire pour un moment l'usage de l'argent”

Rédigé sous la supervision de Quesnay, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière (1767) est comme un exposé condensé de cette nouvelle conception du politique à l'œuvre dans ce milieu intellectuel proche du pouvoir.

Bien sûr, Le Mercier de la Rivière tient pour acquises les réflexions de Quesnay sur la valeur vénale qui est l'expression monétaire des taux d'échange entre les biens, taux eux-mêmes déterminés par la concurrence entre les participants à l'activité marchande. La *philosophie économique* s'appuie alors sur le concept de prix de proportion de Boisguilbert, en insistant sur sa dimension monétaire qui signifie, idéalement, que le flux entrant et le flux sortant de monnaie pour chaque agent ou chaque classe doivent être d'un même montant,²² ce que Boisguilbert avait appelé la “condition tacite” des échanges. Deuxièmement, ces relations monétaires sont considérées sous leur aspect politique, selon le principe de la politique physiocratique : l'accroissement de l'utilité pour les membres du corps social, utilité mesurée en termes de richesse disponible, c'est-à-dire de la part du produit net qui n'est pas impérativement affectée à la reproduction de l'activité économique.

Sur cette base, l'ouvrage prend en compte la monnaie lorsqu'il est question de l'impôt (c'est-à-dire des relations entre le Souverain et le peuple) et du commerce extérieur (c'est-à-dire des relations entre la nation et les nations commerçantes). Le Mercier de la Rivière met en question l'importance

²² La notion de prix de proportion est clairement reprise dans le passage suivant à la suite duquel, Le Mercier de la Rivière, comme Turgot à la même époque, introduit le concept d'équilibre : “Il faut donc nécessairement qu'il y ait une proportion établie entre la valeur vénale des productions et la valeur vénale des ouvrages de l'industrie : ce n'est que d'après cette proportion, que chacun peut se déterminer sur l'emploi de sa personne, de ses richesses mobilières, et de ses talents. Remarquez bien la nécessité de cet équilibre qui doit régner entre le prix des productions et celui des travaux de main d'œuvre. [...] [L]e point à

accordée à la monnaie par les tenants de la science du commerce sur ces deux points politiques centraux pour faire valoir, au-delà de la monnaie, les proportions fondamentales selon lesquelles se maintient le corps politique au travers de la reproduction de la richesse. La manière dont il procède est très caractéristique.

Certes, on trouve chez lui le thème habituel de la monnaie comme signe et mesure commune produisant ce que Karl Marx appellera ultérieurement le fétichisme de la monnaie et que Boisguilbert avait déjà isolé pour son compte un demi siècle plus tôt ;²³ on trouve aussi chez lui le thème du commerce comme phénomène trompeur (Le Mercier 1767: 341). Mais ce qui est caractéristique de son approche tient dans la mise à l'écart des phénomènes intermédiaires, qu'il s'agisse de la monnaie ou du commerce, intermédiaires qui sont cependant reconnus comme des rouages essentiels de l'activité économique du Royaume agricole. Le Mercier de la Rivière parvient à ce résultat en s'appuyant sur un même procédé dans le cas de l'impôt et dans celui du commerce international : la mise en avant des proportions entre les produits une fois que les intermédiaires ont accompli l'intégralité de leur œuvre dans la circulation des produits. Ce procédé n'est rien d'autre que celui qui a permis à Quesnay de passer du zig-zag — la première forme du Tableau économique montrant comment circulent les richesses en suivant toutes les transactions entre les trois classes du royaume (Quesnay 1758) — à la “formule arithmétique” de ce Tableau, qui condense cette infinité de transactions en un très petit nombre (cinq en tout) sommant et résumant du

saisir, c'est qu'ils se servent mutuellement de mesure” (Le Mercier 1767: 302; voir aussi 345, 362, 416-7).

²³ “Une fois que l'argent a été institué le signe représentatif de toutes les valeurs [...] on ne s'informe point du rapport que la valeur vénale peut avoir avec celle de telle ou telle autre marchandise : combien vaut-elle en argent ? Quelle somme d'argent faut-il pour la payer ? Voilà tout ce que l'on demande à savoir : nous sommes si peu dans l'habitude de suivre les fils des liaisons que les choses ont entre elles, que sans nous mettre en peine du rapport que cette même somme d'argent peut avoir avec les autres marchandises, nous croyons gagner beaucoup en donnant moins d'argent pour les choses que nous achetons, ou en recevant plus d'argent pour les choses que nous vendons” (Le Mercier 1767: 366).

même coup les relations entre les classes et donc les proportions devant exister entre elles (Quesnay 1766).²⁴

Prenons le cas de l'impôt pour voir à l'œuvre le procédé utilisé par Le Mercier de la Rivière. La difficile question qu'il aborde est celle de l'impôt sur le produit net, c'est-à-dire de l'impôt payé par la classe des propriétaires — classe dont l'auteur n'arrête pas de répéter qu'elle doit jouir de la meilleure position dans la société (Le Mercier 1767 : 290-2 et chap. 29). Il n'est pas simple, on s'en doute, d'expliquer aux propriétaires fonciers qu'il est de leur avantage de payer l'impôt, tout l'impôt, en lieu et place de leurs fermiers. L'argument avancé par Le Mercier de la Rivière repose sur ce que l'on appelle l'incidence fiscale : celui qui acquitte l'impôt en versant au Souverain les sommes de monnaies exigées n'est pas nécessairement celui qui supporte cet impôt.

“L'argent qui sert à payer l'impôt peut bien successivement passer dans plusieurs mains ; mais il faut examiner si le dernier qui le porte à l'impôt, a fourni la valeur de cet argent : s'il ne l'a pas fournie, il nous faut remonter à celui qui lui a remis l'argent, et poursuivre ainsi notre recherche jusqu'à ce que nous ayons trouvé le véritable propriétaire de cet argent, celui qui réellement l'a acheté, mais qui ensuite au lieu de le revendre, l'a donné pour le faire passer de main en main à l'impôt” (*ibid.* 261-2).

Pour procéder à cette remontée à la source de la richesse, Le Mercier de la Rivière propose de “proscrire pour un moment l'usage de l'argent” (*ibid.* 264) : “et sans rétablir l'usage de l'argent, formons le revenu public” (*ibid.* 265). L'origine de la richesse se trouve dans les productions agricoles fournies conjointement par la terre et les avances agricoles et puisque l'intégralité du produit net disponible est payée par le cultivateur au propriétaire foncier, c'est ce dernier qui, en fin de compte, supporte réellement l'impôt quelle que soit la personne qui le paye sous forme monétaire au Souverain.

²⁴ Nous supposons connues les représentations graphiques de l'activité économique que sont les tableaux économiques de Quesnay. Il en existe de nombreuses présentations, nous nous permettons de renvoyer aux nôtres (Steiner 1998a: 74-81 et 2003).

Le Mercier de la Rivière applique le même procédé au cas du commerce extérieur. La classe visée n'est plus celle des propriétaires comme dans le cas de l'impôt et de l'incidence fiscale ; il s'agit des commerçants et de tous ceux qui, éblouis par l'opulence des républiques commerçantes, pensent qu'une balance du commerce positive est la véritable source de l'enrichissement national. Une nouvelle fois, la monnaie est un intermédiaire indispensable mais qu'il convient d'écarter de manière à mettre au jour les mécanismes cachés derrière les apparences monétaires que revêt l'échange :

“Proscrivons pour un moment l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les termes de vente et d'achat pour lui substituer celui d'échanges, et supposons ceux-ci réellement faits en nature : n'est-il pas évident que si je veux me procurer votre marchandise, il faut que j'en aie une d'une valeur égale à vous donner et qu'en cela, je sois vendeur pour être acheteur ? N'est-il pas évident aussi que si je veux trouver le débit de ma marchandise, il faut que je prenne en échange quelque autre marchandise d'une semblable valeur, et qu'en cela, pour être vendeur je sois acheteur” (*ibid.* 347).

En conséquence de ce procédé destiné à faire apparaître les relations entre les productions elles-mêmes et les proportions existant entre elles, il ressort que le commerce extérieur ne permet pas un enrichissement en valeur, quand bien même on n'aurait obtenu dans le pays une entrée nette de métal précieux — c'est-à-dire que l'on a acheté moins de l'étranger que l'on y a vendu.

Ces deux moments de la réflexion montrent clairement quel est le traitement de la monnaie dans la *philosophie économique*. La forme de rationalisation de la politique qui est à l'œuvre ici est destinée à invalider la position des auteurs en faveur des pratiques marchandes et étatiques, en faveur de la finance et du commerce, qui ont précisément pour caractéristique de s'en tenir au niveau monétaire, niveau qui leur masque la nature et les exigences de la production des richesses sans laquelle il ne peut exister ni finance, ni commerce, ni enrichissement monétaire. Alors même que la circulation marchande passe pratiquement par l'emploi de la monnaie et que la valeur se mesure en monnaie, la mise à l'écart de la monnaie par Quesnay et ses disciples signifie deux choses. En premier lieu, elle dégage la nature des relations

économiques entre les classes à un niveau agrégé, de manière à exhiber les proportions devant exister entre les flux monétaires pour que puisse s'établir et se maintenir un état d'abondance dans le Royaume agricole. Mais, en second lieu, cette rationalisation théorique se combine étroitement avec une dimension politique : dans la définition de la politique économique, un combat est mené contre des adversaires précis car cette définition détermine les classes de la nation que la politique économique doit favoriser. La mise au jour de l'enchaînement entre la production, la circulation et la consommation des richesses donnée dans le Tableau met en évidence le fait que les propositions de politique économique avancées par ceux qui gardent les yeux fixés sur les relations monétaires sont non seulement erronées et contradictoires, mais qu'elles sont directement opposées à celles de la *philosophie économique* ; elles empêchent le plein essor des capacités productives de la nation et donc l'épanouissement du lien politique qui s'organise autour de la propriété foncière et des capitaux agricoles au bénéfice de l'utilité privée et publique.

5. L'achèvement d'une mutation : Turgot, la théorie de la valeur et le rôle de l'épargne

Comment justifier que les flux soient nécessairement des flux monétaires bien que la monnaie en tant que telle perde son statut central dans l'analyse ? Comment répondre aux derniers arguments des adversaires concernant l'importance de la monnaie comme capital au travers d'une balance excédentaire du commerce ? Avec Turgot un double pas décisif est franchi : par le développement d'une théorie de la valeur, les relations interindividuelles sont directement rationalisées en termes d'utilité ; par le développement de la théorie du capital, la théorie de la balance du commerce est définitivement écartée.

Les idées de Turgot sont d'autant plus intéressantes à prendre en compte ici que l'auteur fit partie du groupe de Gournay et qu'il reconnut toujours cette

filiation intellectuelle. Lorsqu'il reproche à Dupont de trop privilégier le principe de la productivité exclusive de l'agriculture et de ne pas assez considérer "le principe de la concurrence et de la liberté du commerce, conséquence immédiate du droit de propriété et de la faculté exclusive qu'a chaque individu de connaître ses intérêts mieux que tout autre", il ajoute : "Ce seul principe avait conduit M. de Gournay, parti du comptoir, à tous les mêmes résultats pratiques auquel [sic] est arrivé notre Docteur, en partant de la charrue. Je me ferai honneur toute ma vie d'avoir été le disciple de l'un et de l'autre et la mémoire de celui que j'ai perdu me sera toujours chère" (Turgot, lettre à Dupont, 20 février 1766).²⁵

Les textes

Turgot s'intéressa très tôt aux problèmes monétaires. L'un des premiers témoignages de cet intérêt est sa célèbre lettre à l'abbé de Cicé datée du 7 avril 1749 dans laquelle il aborde la question du crédit. Mais il ne développa véritablement ses idées que dans ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766), dans son article inachevé "Valeurs et monnaies" — généralement daté de 1769 — et dans son *Mémoire sur les prêts d'argent* (1770). Du vivant de Turgot, seules les *Réflexions* furent publiées ; les autres écrits demeurèrent à l'état de manuscrits. Mais nous savons que, à l'époque, la circulation des manuscrits était courante — et des preuves existent de cette circulation.

L'article "Valeurs et monnaies" était destiné à un nouveau *Dictionnaire du Commerce*, en cinq volumes, que l'abbé André Morellet projetait de publier et qu'il présenta en détail dans son *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce* (1769) — ouvrage en lui-même déjà volumineux malgré son titre. Le

²⁵ Dans Turgot, 1913-23, II: 507. Il est certain, cependant, que Turgot ne retient des idées de Gournay que celles qui sont conformes aux siennes ; c'est ainsi que son "Éloge de Vincent de Gournay", dès 1759, fournit une image inexacte de la pensée de l'intendant du commerce, dans laquelle les aspects "néo-mercantilistes" sont gommés (Tsuda 1983).

Dictionnaire ne vit jamais le jour mais Morellet se servit du manuscrit de Turgot pour rédiger une longue “Digression pour servir à l’intelligence de la partie du plan du nouveau *Dictionnaire*, relative aux monnaies” qu’il inséra dans son *Prospectus*.²⁶ De son côté, l’abbé Pierre Rullié,²⁷ dans sa *Théorie de l’intérêt de l’argent tirés des vrais principes du droit naturel, de la théologie et de la politique, contre l’abus de l’imputation d’usure* (1780), s’inspira du *Mémoire sur les prêts d’argent* de Turgot et en cite de larges extraits. Il s’appuie également sur les *Réflexions* de 1766. L’ouvrage suscita des polémiques et une seconde édition augmentée vit le jour en 1782.

La monnaie comme mesure des valeurs et moyen de circulation

Boisguilbert, Quesnay et Turgot insistent sur l’importance du système des prix relatifs : mais, qu’il s’agisse des “prix de proportion” ou du “bon prix”, le processus de formation de ces rapports d’échange n’était pas abordé. En développant une théorie de la valeur, Turgot entend expliquer à la fois la détermination des prix relatifs et la forme monétaire nécessaire des échanges.

Comme Quesnay par ailleurs, Turgot s’est toujours réclamé de la philosophie sensualiste, et en particulier des idées de Locke sur les sensations et l’origine des connaissances humaines. Il connaissait évidemment aussi les ouvrages de Condillac. C’est dans cette perspective qu’il développe une théorie de la valeur fondée sur les besoins et l’utilité (Faccarello 1992b). Qu’il suffise de rappeler ici que, dans l’échange, le prix ou la “valeur appréciative” qui se détermine à l’équilibre est le résultat d’un processus de marchandage et d’arbitrages entre les co-contractants en concurrence les uns avec les autres (Turgot 1769: 89-91, 97-8) : chacun d’entre eux est mû par le désir de céder le

²⁶ Condillac reprit également certains thèmes dans *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l’un à l’autre* (1776). Il faut cependant remarquer que la philosophie sociale de Condillac est différente de celle de Turgot; elle est proche, sous certains aspects importants, de celle de son frère Mably (Orain 2003).

²⁷ Du moins l’ouvrage lui est-il communément attribué.

moins pour recevoir le plus et fonde ses offres et ses demandes sur les “valeurs estimatives” subjectives, mesurées en termes d’utilité, qu’il accorde à la chose reçue et à la chose cédée. Lors de l’échange des marchandises, les contractants donnent “valeur égale pour valeur égale”, puisque la valeur appréciative est unique et que chaque marchandise exprime sa valeur dans l’autre. Mais, simultanément, chaque contractant améliore sa position car, s’il échange librement, c’est que la valeur estimative de la chose reçue est supérieure à celle de la chose cédée. Chacun d’entre eux réalise donc un gain d’utilité; le gain est égal de part et d’autre : la valeur appréciative est une “valeur estimative moyenne” (*ibid.*: 92).

Avec cette analyse du processus marchand, le lien social, fondé sur l’intérêt, apparaît à présent clairement comme un lien d’utilité. Derrière les échanges en monnaie se dissimule donc quelque chose de plus fondamental. Mais le problème, précise Turgot, réside en ce que les valeurs, les utilités, ne peuvent pas s’exprimer telles quelles. C’est ici, précisément, qu’intervient la monnaie comme leur expression nécessaire.

Turgot perçoit en effet d’emblée la difficulté que doit affronter une théorie de la valeur : la mesure de cette valeur (*ibid.*: 88, 94-5). Nous ne pouvons présenter ici ses développements, mais la conclusion est claire : “Il est [...] impossible d’exprimer la valeur en elle-même”. La valeur d’une marchandise est essentiellement relative et ne peut s’exprimer que par la quantité d’une autre marchandise contre laquelle elle s’échange.

“Le seul moyen d’énoncer la *valeur* est donc [...] d’énoncer qu’une chose est égale à une autre en valeur [...]. La valeur n’a [...] d’autre mesure que la valeur ; et l’on mesure les valeurs en y comparant des valeurs, comme on mesure des longueurs en y appliquant des longueurs ; dans l’un et l’autre moyen de comparaison, il n’y a point d’*unité fondamentale* donnée par la nature ; il n’y a qu’une *unité arbitraire* et de convention” (*ibid.*: 95).

Dans cette perspective, toute marchandise est monnaie et la monnaie est nécessairement une marchandise. Turgot insiste sur ce point qu’il reproche à Law d’avoir méconnu. Car la convention dont il est question dans le texte ne

porte pas sur la monnaie en tant que telle mais uniquement sur le choix de la marchandise qui sera considérée, par tous les agents, comme l'expression la plus commode de la valeur de leurs marchandises.

“On ne peut prendre pour commune mesure des valeurs que ce qui a une valeur, ce qui est reçu dans le commerce en échange des autres valeurs, et il n'y a de gage universellement représentatif d'une valeur qu'une autre valeur égale. — Une monnaie de pure convention est donc une chose impossible” (Turgot 1766: § XL; voir aussi 1767: 636).

L'analyse est détaillée dans les *Réflexions* de 1766 (§§ XXXIII-XLVII). La valeur appréciative d'une marchandise est d'abord exprimée par chacune des quantités de toute autre marchandise contre laquelle elle peut s'échanger. Puis Turgot en déduit la forme monnaie proprement dite: pour ses qualités intrinsèques liées aux exigences des fonctions de mesure des valeurs et de moyen de circulation, une marchandise se détache du lot et toutes les autres, par convention, expriment leur valeur en termes de cette marchandise qui devient ainsi la forme unique d'expression de la valeur.²⁸

La monnaie comme réserve de valeur : la monnaie comme capital

L'analyse précédente met surtout en jeu les fonctions de mesure des valeurs et de moyen de circulation; ces fonctions possèdent par ailleurs des effets réels importants: elles permettent l'approfondissement de la division du travail et l'accroissement de la productivité. Mais la monnaie est aussi inévitablement réserve de valeur. Loin d'y voir une source potentielle de crise et de rupture de la circulation des marchandises, Turgot y décèle un aspect positif lié à ce qu'il appelle la “véritable notion de la circulation de l'argent” (1766: § LXVIII). Cette “véritable notion” n'est rien d'autre que la circulation du capital:

²⁸ Cette analyse fut en grande partie reprise et développée par Morellet dans sa “Digression” sur les monnaies insérée dans son *Prospectus* de 1769. Mais un autre héritier en fit son profit: Marx, dont l'analyse des “formes de la valeur” systématise les développements précédents.

“[...] la culture des terres, les fabriques de tout genre, et toutes les branches du commerce roulent sur une masse de capitaux ou de richesses mobilières accumulées qui, ayant été d'abord avancées par les entrepreneurs dans chacune de ces différentes classes de travaux, doivent leur rentrer chaque année avec un profit constant [...]. C'est cette avance et cette rentrée continuelle des capitaux qui constituent ce *qu'on doit appeler la circulation de l'argent*, cette circulation utile et féconde qui anime tous les travaux de la société, qui entretient le mouvement et la vie dans le corps politique, et qu'on a grande raison de comparer à la circulation du sang dans le corps animal” (Turgot 1766: § LXVIII).

Expliquer l'origine des capitaux est alors une question essentielle. Cette origine n'est autre que l'épargne, la monnaie non dépensée en consommation courante ou en produits de luxe; elle découle de ce que Turgot appelle “l'esprit d'économie” (*ibid.*: § LXXX). Avec ce thème Turgot réhabilite la troisième fonction de la monnaie dont le rôle est de permettre l'accumulation. Il met en évidence le concept d'épargne qui, à son tour, induit une distinction entre deux types de dépenses dont l'un — la dépense en capital productif — est essentiel à la bonne progression de l'économie, à la croissance.

Turgot observe par ailleurs que les personnes qui épargnent et celles qui investissent ne sont pas nécessairement les mêmes: la collecte de cette épargne et sa répartition pose donc la question du rôle des intermédiaires financiers. Il aborde ce thème dans le *Mémoire sur les prêts d'argent*, à propos d'un projet élaboré par les juges consuls d'Angoulême d'instituer, pour les besoins du commerce, des intermédiaires officiels qui auraient fait — légalement, en payant et en percevant des intérêts — cette collecte et cette distribution. S'il critique le projet, il ne conteste pas la nécessité et l'importance de ces intermédiaires: il ne fait que refuser une solution institutionnelle qui leur aurait donné un statut officiel, un monopole sur ce type de transaction. Comme toute autre activité, celle d'intermédiaire doit demeurer libre, et doit pouvoir revêtir toute forme que les marchands et les producteurs trouveront la plus apte à satisfaire leurs besoins de financement.

Une forme possible, bien sûr, est la forme bancaire. Turgot accorde une grande attention au “transport des dettes”, i.e., comme l'avait fait Boisguilbert

et Quesnay, à la circulation du “papier”, des effets de commerce. Le papier émis par un agent solvable, digne de confiance, peut jouer le rôle de moyen de circulation. Et ce papier, par définition “convertible”, peut être émis par une banque²⁹ dont une des activités serait aussi l'escompte.

Monnaie, taux d'intérêt et balance du commerce

Les thèmes liés de l'épargne, de l'existence des capitaux, de la nécessité du crédit, posent la question du taux d'intérêt. C'est sur ce thème que Turgot montre le plus clairement l'héritage intellectuel en provenance de Culpeper, Child et Gournay. Mais son raisonnement, qui reprend en particulier le *leitmotiv* d'un faible niveau souhaitable du taux d'intérêt (1766: §§ LXXXVIII-LXXXIX), se trouve fondé sur la théorie subjective de la valeur, et sur le comportement de marché qui prévaut dans ce domaine comme dans toute autre forme d'échange.

Dans le *Mémoire sur les prêts d'argent*, l'innovation consiste à remarquer que l'intérêt résulte d'un échange et est un prix comme un autre : la question de la fixation de son taux doit donc être résolue comme on le ferait de toute autre question relevant de la théorie de la valeur (Faccarello 1992b). Pour l'essentiel, le raisonnement est le suivant : ce qui est en jeu dans un prêt, c'est l'échange d'une somme de monnaie disponible aujourd'hui contre une promesse de remboursement à une date ultérieure. Pour que l'échange se réalise, il faut que, pour chaque contractant, la valeur estimative de la chose reçue soit supérieure à celle de la chose cédée. Comme la valeur estimative d'une somme disponible ultérieurement est inférieure à celle de la même somme disponible aujourd'hui

²⁹ À condition qu'elle respecte certaines règles destinées à assurer la sécurité de l'entreprise — nous trouvons là un écho des controverses autour du “système” de Law. En particulier : se borner à recevoir des dépôts sans lever d'emprunts, pratiquer une activité principale d'escompte, ne pas dépasser les bornes de son métier — ne pas faire de commerce par exemple — et ne posséder aucun privilège exclusif : c'est-à-dire demeurer en situation de concurrence. C'est ce qui a été exigé lors de la création de la Caisse d'Escompte en 1776 : voir l'“Arrêt du Conseil portant établissement de la Caisse d'Escompte”, 24 mars 1776, dans Turgot, 1913-23, V: 354-357.

— ce que l'on a appelé par la suite la préférence pour le présent — l'échange suppose que la somme stipulée dans la promesse de remboursement est plus élevée que celle qui est prêtée, c'est-à-dire suppose un taux d'intérêt positif (Turgot 1770a: § XXVII).

Deux conséquences importantes en découlent. Tout d'abord, le taux d'intérêt doit se fixer dans les mêmes conditions de liberté que les autres rapports d'échange : “c'est un prix courant fixé comme celui de toutes les autres marchandises” (1766: § LXXV). De ce point de vue, Turgot ne propose aucune mesure spécifique autre que celle d'avoir un marché financier concurrentiel : selon lui, la politique économique générale assurant la prospérité provoquera du même coup une baisse du taux d'intérêt.

Ensuite, le taux d'intérêt n'est pas une variable monétaire. Turgot y insiste longuement et souligne que l'expression commune “prix de la monnaie” possède en fait deux significations très différentes selon que celle-ci est achetée et vendue (son pouvoir d'achat) ou bien prêtée (le taux d'intérêt). Il n'existe aucun lien évident entre les deux car les logiques économiques à l'œuvre ne sont pas les mêmes. Pour ce qui concerne le premier “prix”, c'est une forme de quantitativisme qui prévaut ; pour le second, c'est la logique d'un marché particulier : celui des fonds prêtables (voir par exemple *ibid.*: §§ LXXVI-LXXIX). L'acceptation explicite par Turgot d'un lien entre la quantité de monnaie et les prix absolus — vraisemblablement hérité de Cantillon et de Hume — est une marque distinctive de sa position.

La théorie de la valeur et le rôle de l'épargne se complètent enfin pour disposer des arguments des partisans de la théorie de la balance du commerce.

La nature des échanges avec l'extérieur, tout d'abord, est identique à celle des transactions qui s'effectuent à l'intérieur du pays. Il s'agit d'échanges d'utilités, de valeurs. Que l'on donne ou que l'on reçoive des marchandises ou de la monnaie, on donne et on reçoit toujours, par définition, valeur égale pour valeur égale : de ce point de vue, la balance est toujours équilibrée. Le commerce extérieur est important, mais pour une raison autre : il ne sert qu'à

établir l'existence et la stabilité des prix d'opulence — “prix de proportion” ou “bon prix” — indépendamment de tout volume des transactions extérieures.

Le fait que le taux d'intérêt n'est pas une variable monétaire et que l'épargne est à l'origine des capitaux permet de répondre aux arguments de Gournay et de Forbonnais. Tout d'abord parce qu'il ne sert à rien d'avoir davantage de monnaie pour faire baisser le taux d'intérêt : cette baisse dépend de facteurs réels. Ensuite parce que l'accroissement du capital, dans un pays, ne provient pas d'un prétendu “excédent” de la balance du commerce. Lorsque l'on reçoit, en “excédent”, une quantité de monnaie, c'est que l'on a donné, en échange, une masse d'égale valeur de marchandise, i.e. une quantité de capital-marchandise. Les accumulations ne peuvent provenir que de l'“esprit d'économie”, d'un acte d'abstinence : le fait de renoncer à une consommation immédiate en vue d'une consommation future.

6. Conclusion

La *philosophie économique* constitue, au XVIII^e siècle, une nouvelle manière de concevoir les liens qui existent aussi bien entre les membres d'une nation qu'entre les nations entre elles. Elle constitue, comme telle, un discours politique et, tout au long de la période, s'affirme par son opposition résolue aux propositions de politique économique défendues par ceux qui cherchent à favoriser la finance ou le commerce.

Contrairement à ceux qui partent d'une définition de la puissance d'un État pour souligner le rôle primordial que jouent la monnaie et la balance du commerce au travers, notamment, des conditions monétaires de la formation du capital, la *philosophie économique* minore le rôle de la monnaie tout en insistant sur l'importance des conditions monétaires sans lesquelles il ne peut y avoir de valorisation marchande de la production et de circulation du produit à l'intérieur de la nation. La monnaie et la recherche d'une balance favorable du

commerce perdent ainsi la place centrale qui avaient été la leur jusque là dans la réflexion économique et le discours politique.

Ce basculement théorique s'explique alors de deux manières. Avec Quesnay et les physiocrates, les transactions qui se placent entre l'acteur initial et l'acteur final sont négligées afin de mettre au jour les relations agrégées entre les classes. Avec Turgot, ces transactions sont prises en compte, mais au travers d'une théorie de la valeur utilité qui montre que, derrière les échanges et l'expression nécessairement monétaire des valeurs se joue quelque chose de plus fondamental : des liens sociaux d'utilité noués par les agents, et des lois de proportion — entre les dépenses, entre le volume des différentes classes, entre les prix des marchandises, etc. La *philosophie économique* emprunte donc la voie d'une analyse réelle de l'activité économique et sera suivie en cela par l'économie politique classique.

Paradoxalement, la dimension de lien politique de la monnaie est occultée alors que, au même moment, cette thèse est réaffirmée par Rousseau. Mais cette thèse sera réactualisée au siècle suivant par un certain nombre de réformateurs et trouvera son expression la plus frappante chez Marx lorsqu'il parlera du fétichisme de la marchandise et de la monnaie comme rapport social des hommes entre eux, revêtant la forme “fantastique” d'un rapport des choses entre elles. Mais ceci est une autre histoire : celle de la critique de la philosophie économique.

Références bibliographiques

- Béraud, Alain, et Faccarello, Gilbert (sous la direction de) (1992), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, volume 1, *Des Scolastiques aux Classiques*, Paris: La Découverte
- Baudeau, Nicolas (1771), *Première introduction à la philosophie économique, ou analyse des États policés*, Paris: Paul Geuthner, 1910
- Boisguilbert, Pierre Le Pesant de (1695-1707), (Œuvres manuscrites et imprimées de Boisguilbert, dans *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, Paris: Ined, 1966, volume 2

- Cantillon, Richard (1728-30), *Essai de la nature du commerce en général*, Tokyo: Kinokuniya, 1979
- Cartelier, Jean (1984), Les ambiguïtés du tableau économique, *Cahier d'économie politique*, 9, 39-63
- Charles, Loïc (1999), *La liberté du commerce des grains et l'économie politique française (1750-1776)*, Thèse, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
- (2003), French cultural politics and the dissemination of Hume's *Political Discourses* on the continent: 1750-1770, contribution au colloque *Hume's Political Economy*, New-York: Columbia University, 9-10 mai
- Charles, Loïc et Steiner, Philippe (1999), Entre Montesquieu et Rousseau. La Physiocratie parmi les origines intellectuelles de la Révolution française, *Études Jean-Jacques Rousseau*, 11, 83-159
- Condillac, Étienne Bonnot de (1776), *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, Genève: Slatkine, 1980.
- Du Hausset, Nicole (1809) *Mémoires de Madame Du Hausset sur Louis XV et Madame de Pompadour*, Paris: Mercure de France, 1985
- Dupin, Claude (1745), *Économiques*, Paris: Marcel Rivière, 1913
- Faccarello, Gilbert (1986), *Aux origines de l'économie politique libérale: Pierre de Boisguilbert*, Paris: Anthropos; édition revue: *The Foundations of Laissez-faire. The Economics of Pierre de Boisguilbert*, Londres: Routledge, 1999
- (1992a), Les fondements de l'économie politique libérale: Pierre de Boisguilbert, dans A. Béraud et G. Faccarello (1992), 154-175
- (1992b), Turgot et l'économie politique sensualiste, dans A. Béraud et G. Faccarello (1992), 254-288
- (sous la direction de) (1998a), *Studies in the History of French Political Economy. From Bodin to Walras*, Londres: Routledge
- (1998b), Galiani, Necker and Turgot: a debate on economic reform and policy in eighteenth century France, dans G. Faccarello (1998a), 120-195
- Faccarello, Gilbert & Steiner, Philippe (2004), La Philosophie économique: 1695-1830, *The Gimon Conference on French Political Economy, 1650-1848*, Palo Alto, Stanford University, 17-19 avril
- Forbonnais, François Véron de (1754), *Éléments du commerce*, Leyde
- (1767), *Observations et principes économiques*, Amsterdam: Marc Michel Rey
- Gournay, Jacques-Claude Marie Vincent de (1754), Remarques sur les *Traité sur le commerce* de Josiah Child, dans *Traité sur le commerce de Josiah Child avec les remarques inédites de Vincent de Gournay*, Tokyo: Kinokuniya (1983)
- (1993), *Mémoires et lettres de Vincent de Gournay*, Tokyo: Kinokuniya

- Kaplan, Steven (1976), *Le pain, le peuple et le roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV*, traduction française, Paris: Perrin, 1986
- Le Blanc, Jean Bernard (1754), Préface du traducteur, dans David Hume, *Discours politiques*, Amsterdam
- Le Mercier de la Rivière, Pierre-Paul (1767), *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Paris: Fayard, 2001
- Mably, abbé Gabriel Bonnot de (1754), *Principes de négociations, pour servir au droit public de l'Europe fondé sur les traités*, dans *Œuvres de Mably*, vol. 5, Paris: Desbrières, 1794-5
- (1764), *Le droit public de l'Europe fondé sur les traités*, dans *Œuvres de Mably*, vol. 5, 6 et 7, Paris: Desbrières, 1794-5
- Minard, Philippe (1998), *La fortune du colbertisme. Etat et industrie dans la France des Lumières*, Paris: Fayard
- Mirabeau, Victor Riqueti, marquis de, et Quesnay, François (1763), *La philosophie rurale*, Amsterdam, édition in quarto
- Montesquieu, Charles de Secondat de la Brède (1748), *De l'esprit des lois*, dans *Œuvres complètes*, vol.2, Paris: Gallimard, 1951
- Morellet, André (1769), *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce*, Paris: Estienne
- Murphy, Antoin (1986), *Richard Cantillon. Entrepreneur and Economist*, Oxford: Oxford University Press
- (1996), *John Law: Economic Theorist and Policy Maker*, Oxford: Oxford University Press
- (2000), Introduction à Du Tôt, *Histoire du système de John Law*, Paris: Ined, xi-lxxvii
- Orain, Arnaud (2003), *Decline and progress: the economic agent in Condillac's theory of history*, *The European Journal of the History of Economic Thought*, 10:3, 379-407
- Quesnay, François (1757a), Hommes, dans Quesnay (1958), 511-578
- (1757b), Impôts, dans Quesnay (1958), 579-618
- (1758-9), Le tableau économique, dans Quesnay (1958), 667-672
- (1766a), Observation sur l'intérêt de l'argent, dans Quesnay (1958), 763-766
- (1766b), Analyse de la formule arithmétique du tableau économique, dans Quesnay (1958), 793-812
- (1958), *François Quesnay et la Physiocratie*, vol. 2, Paris: Presses Universitaires de France et Ined
- Rulié, Pierre (1780), *Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée des vrais principes du droit naturel, de la théologie et de la politique, contre l'abus de l'imputation de l'usure*, Paris: Barrois l'aîné.

- Steiner, Philippe (1992), Les auteurs dits 'mercantilistes', dans A. Béraud et G. Faccarello (1992), 93-140
- (1996), Les revues économiques de langue française au XVIII^e siècle (1751-1776), dans L. Marco (sous la direction de) *Les revues d'économie en France*, Paris: L'Harmattan, 33-78
- (1998a), *La 'Science nouvelle' de l'économie politique*, Paris: Presses Universitaires de France
- (1998b), *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris: Presses Universitaires de France
- (2002a), La politique de l'économie politique en France (1756-1828), dans A. Alimento et C. Cassina (sous la direction de) *Il pensiero gerarchico in Europa: xviii-xix secolo*, Firenze: Olschki, 49-64
- (2002b), Wealth and Power: Quesnay's Political Economy of the 'Agricultural Kingdom', *Journal of the History of Economic Thought*, 24(1), 91-110
- (2003), Physiocracy and French Pre-Classical Political Economy, dans W.J. Samuels, J.E. Biddle et J.B. Davis (sous la direction de) *A Companion to the History of Economic Thought*, Malden: Blackwell, 61-77
- Théré, Christine (1998), Economic publishing and authors: 1566-1789, dans G. Faccarello (1998a.): 1-56
- Tsuda, Takumi (1983), Un économiste trahi, Vincent de Gournay, dans Gournay (1754): 445-485
- Turgot, Anne-Robert-Jacques (1749), Deuxième lettre à l'abbé de Cicé, dans Turgot (1913-23), I: 143-151
- (1753-4), Remarques sur les notes qui accompagnent la traduction de Child, dans Turgot (1913-23), I: 372-6
- (1766), *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, dans Turgot (1913-23), II: 533-601
- (1767), *Observations sur les mémoires récompensés par la Société d'Agriculture de Limoges*, II: 630-658
- (1769), Valeurs et monnaies, dans Turgot (1913-23), III: 79-98
- (1770a), *Mémoire sur les prêts d'argent*, dans Turgot (1913-23), III: 154-202
- (1770b), Lettres au Contrôleur général sur le commerce des grains, dans Turgot (1913-23), III: 266-354
- (1913-23), *Oeuvres de Turgot et documents le concernant, avec biographie et notes par Gustave Schelle*, Paris: Félix Alcan, 5 volumes